

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la
Vallée de l'Ousse
Rapport de contrôle de fonctionnement
Assainissement Non collectif

SEABB

Syndicat d'Eau et d'Assainissement
Béarn Bigorre

80, avenue Lasbordes - 64420 SOUMOULOU | T 05 59 04 13 72 | F 05 59 04 66 05

Adresse et propriétaire

Adresse de l'immeuble 28 chemin du Bourguet
64420 HOURS

Nom de l'occupant **LEMOS DE ABREU Frédéric.**
28 chemin du Bourguet
64420 HOURS

Propriétaire LEMOS DE ABREU Frédéric.
Adresse 28 chemin du Bourguet
64420 HOURS

Madame, Monsieur,

Suite au contrôle de fonctionnement de votre assainissement non collectif, vous trouverez ci-joint la fiche récapitulative du contrôle de fonctionnement et un plan au 500^{ème} de votre installation.

Il est à noter que l'arrêté du 27/04/2012 définit précisément les assainissements non collectifs non conformes comme étant :

- Installations présentant un danger pour la santé des personnes
- Installations présentant un risque avéré de pollution de l'environnement
- Installations incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs.

Ces installations ont toutes une obligation de réhabilitation.

NB : il est précisé que dans le cadre des ventes, le délai de réhabilitation est fixé à 1 an.

Recommandations et Travaux à réaliser

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,

syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre



NB : Ce contrôle obligatoire est soumis à une redevance permettant d'équilibrer le budget du SMEAVO en recettes et en dépenses (délibération en date du 29 Janvier 2013).

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse

**Rapport de contrôle de fonctionnement
Assainissement Non collectif**

Identification de l'enquête		Adresse et propriétaire	
Numéro de dossier	50073364001	Adresse de l'immeuble	28 chemin du Bourguet 64420 HOURS
Numéro d'abonné	325	Nom de l'occupant	LEMOS DE ABREU Frédéric.
Date du diagnostic	13/11/2018	Propriétaire	LEMOS DE ABREU Frédéric.
Nom du technicien	VILLENAVE Emilien	Adresse	28 chemin du Bourguet 64420 HOURS
Date d'Enregistrement	13/11/2018	Type de résidence :	<input checked="" type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Secondaire
Personne présente	<input checked="" type="checkbox"/>		

**Résultat du contrôle :
INSTALLATION CONFORME EN BON ETAT DE FONCTIONNEMENT**

Le dispositif d'assainissement fonctionne correctement et au moment du contrôle aucun risque sanitaire et environnemental n'a été décelé. Cependant, lors du contrôle, certaines recommandations ont peut-être été précisées
(voir le détail du présent rapport)

Commentaires

Nb: Ce contrôle n'est pas valable en cas de vente.
ANC réhabilité en Janvier 2015.
Filtre compact EPARCO 7EH. Pompe de relevage en sortie du filtre.
Bon fonctionnement.

Recommandations et Travaux à réaliser

- Pour éviter la corrosion prématurée de la fosse et les risques :
- Ventilation aval de la fosse à réaliser au dessus du toit et à surmonter d'un extracteur statique ou éolien
- Pour permettre un entretien efficace du système et augmenter sa durée de vie :
- Rendre accessibles les regards du prétraitement
 - Rendre accessibles les regards du traitement
- Pour prétraiter correctement et augmenter la durée de vie de votre traitement :
- Préfiltre à rajouter
 - Prétraitement à compléter
 - Vidanger le prétraitement
- Pour éliminer les nuisances générés et respecter la réglementation :
- Traitement à compléter
 - Traitement à réaliser
- Pour éviter un engorgement inutile du système :
- Déconnecter les eaux pluviales du système de traitement

Fréquence de contrôle : 4 ans

* Pour plus de renseignements, vous devez contacter le SMEAVO : 05 59 04 13 72

des éléments contrôlés

de pré-traitement

Environnement

- Zone à enjeu sanitaire
- Zone à enjeu environnemental
- Zone de lutte contre les moustiques

- Présence de puits
- Déclaré en Mairie
- Présence d'un cours d'eau
- Nom du cours d'eau :
- Captage d'eau à proximité
- Destiné à la consommation humaine
- Déclaré en Mairie
- Présence d'un réseau public de distribution d'eau potable

Type	Nbr	Vol m3	Eaux ménag	Eaux vannes
Fosse toutes eaux	1,0	7,0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Description de la parcelle

- Superficie de la parcelle : 14 000 m²
- Référence cadastrale : 266 - ZE0011
- Surface disponible pour l'habitation : 10 000 m²
- Pente du terrain : < 5%
- Position de l'habitation / voirie : Amont

Sol	Profondeur	Hydromorphie
Argilo-limoneux		150,00

- Présence d'une piscine

Description de l'habitation

- Type de résidence : Principale Secondaire
 Inhabité Industriel
- Nombre de pièces principales : 8
- Nombre de résidents permanents : 5
- Nombre de résidents saisonniers :
- Date de réalisation de la filière : 27/01/2015
- Demande de raccordement :
- Ouvrage existant en limite de propriété :
- Date de pose du collecteur EU sous voirie communale:

Contrôle Arrêté 2012

- Installation absente
- Installation inaccessible ou invérifiable
- Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages
- Dysfonctionnement majeur
- Installation significativement sous-dimensionnée
- Contact direct avec les eaux usées
- Prolifération d'insectes avec risques de transmission
- Nuisances olfactives récurrentes

Collecte des eaux usées et ventilation de la filière

- Présence d'un regard de collecte visitable en tête de filière
- Séparation des eaux usées / eaux pluviales
- Séparation des eaux ménagères / eaux vannes

de pré-traitement

Constat : Complet

- Bac à graisse et fosse septique en série
- Bac à graisse et fosse septique en parallèle
- Extracteur d'air

Type	Nbr	Vol m3	Eaux ménag	Eaux vannes	Ventilation				Fréqce vidange	Nom vidangeur	Date dernière vidange
					Hte prim	Hte sec	Basse prim	Basse sec			
Fosse toutes eaux	1,0	7.0	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jamais		

Filière de traitement

Constat : Complet

Position du traitement :

- Plus de 5 m de l'immeuble
- Plus de 3 m de tout arbre
- Plus de 3 m des limites de la parcelle

- Plus de 35 m d'un captage d'eau utilisé pour la consommation humaine
- L'aménagement du terrain gêne-t-il le fonctionnement

Type	Nbr	Lg (m) / Surf (m ²)	Epaissr	Eaux ménag	Eaux vannes	Ventilation			
						Hte prim	Hte sec	Bse prim	Bse sec
Filtre compact	1			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tranchées d'épandage	1	30		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Rejet des effluents

Eaux usées séparées des eaux de pluie

Destination des eaux pluviales

Nature du rejet	Type	Destination (exutoire)	Etat	Autorisation de rejet
Toutes les eaux	Eaux traitées	Par infiltration	-	Non

Contrôle des équipements

Equipements contrôlés	Accessibilité	Etat	Ecoulement	Odeurs	Hauteur de boues	Stagnation
Fosse toutes eaux	Oui	Bon état	Normal	Non	< 1/3	Non

Diagnostic établi selon les informations collectées par le technicien du SMEAVO le jour de la visite (selon autorisation accès aux propriétés art.L.1331-11 CSP.)

La loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.).

Etabli conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique et à l'arrêté du 7 septembre 2009

Conseils pour le bon fonctionnement et l'entretien de votre assainissement non collectif :

⌘ Tous les rejets domestiques doivent d'abord être prétraités (fosse toutes eaux, bac à graisse, fosse septique et/ou filtre à pouzzolanes), avant d'être traités par un système adapté aux différentes contraintes de la parcelle (tranchées d'épandage, filtre à sable ou terre d'infiltration).

⌘ L'ensemble des installations doit être maintenu accessible pour un entretien régulier (regard de fosse toutes eaux, fosse septique, bac à graisse et regard de répartition ou de bouclage affleurants en surface).

⌘ Pour toute opération de vidange d'un ouvrage du dispositif d'assainissement non collectif, le propriétaire ou son locataire doit réclamer une attestation auprès de l'entreprise ou de l'organisme qui réalise la vidange. Cette attestation devra être conservée et présentée au SPANC lors du "Contrôle de bon fonctionnement" de votre installation qui aura lieu périodiquement.

⌘ Il est rappelé que, selon l'arrêté du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les opérations de vidange, chaque vidangeur doit être titulaire d'un agrément préfectoral.

Ce document est à conserver : il peut vous être demandé lors d'un prochain contrôle du SPANC ou lors d'une transaction immobilière.

Important

Ce rapport a été établi avec des éléments visibles et disponibles au jour du passage des techniciens.

En cas de vente, la date du contrôle doit être antérieure à 3 ans au moment de la signature de l'acte de vente. (*disposition applicable au 01/01/2011*)

En cas de travaux rendus nécessaires, les propriétaires disposent d'un délai de 4 ans suite au contrôle. Ce délai est ramené à 1 an en cas de vente. Par contre, si un cas de pollution avérée est constaté, le Syndicat se réserve le droit de réduire ce délai

Textes réglementaires de référence

* Arrêté du 27 avril 2012 (*applicable au 1er juillet 2012*) relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

* Arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif

* DTU 64.1 concernant la mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome des maisons d'habitations

Notes

LEGENDE

Eaux Pluviales

- Rejet accessible
- Rejet non accessible
- Bouillottes / déversoir de garde
- Canalisation Eau simple

Autre

- Puits
- Citerne
- Gâche

Eaux Usées

- Rejet accessible
- Rejet non accessible
- Bac à graisse
- Fosse toutes Eaux
- Fosse septique
- Fosse à sable
- Canalisation Eau usées

Autre

- Puits
- Vanne

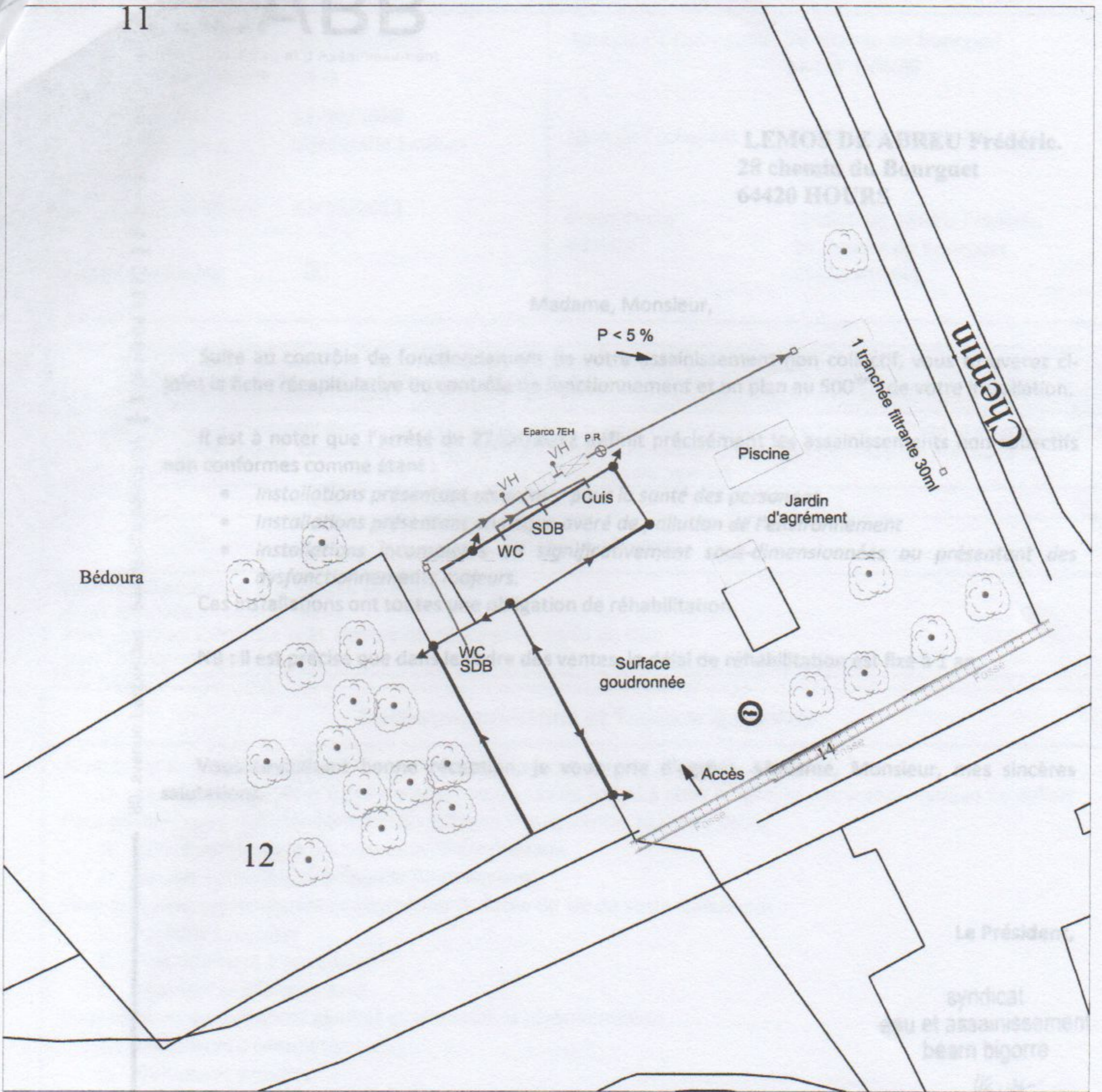
Éléments de traitement

- Bac
- Fosse toutes Eaux
- Fosse septique
- Fosse à sable
- Filtre à pouzzolane
- Filtre à sable
- Filtre à terre
- Réseau d'épandage

PLAN DE DETAIL NUMERO : 266/325

Echelle : 1/500

11



Notes

LEGENDE

Eaux Pluviales		Eaux Usées		Filières de traitement	
<input type="checkbox"/>	Regard accessible	<input type="checkbox"/>	Regard accessible		Drain
<input checked="" type="checkbox"/>	Regard non accessible	<input checked="" type="checkbox"/>	Regard non accessible		Tranchées filtrantes
---	Gouttière		Bac à graisse		F S V - Filtre à sable non drainé
●	Descente de gouttière		Fosse Toutes Eaux		F S V drainé - Filtre à sable drainé
—	Canalisation Eaux pluviales		Fosse Etanche		Plateau Absorbant
	Arbre		Canalisation Eaux Usées		Puisard
	Haie		Rejet		Ventilations
	Fossés				
	Puits				
	Citerne				
	Grille				